



ATELIER SUR LE CONTENTIEUX DE RECouvreMENT ET DES VOIES D'EXECUTION EN DROIT OHADA

Dates : les du 13, 20 et 27 juillet 2015.

Lieu : au CFP Elikia - 01 avenue des Bâtonniers - Commune de la Gombe.

Durée : de 08 H 00 à 15 H 00

Présentation

1. Les Objectifs de l'atelier :

Echanges d'expériences et renforcement des capacités sur la pratique des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution en droit OHADA.

Bénéficiez des outils pratiques pour élaborer, mettre en œuvre et réussir vos opérations de recouvrement de créances.

2. Méthodologie

Nous examinerons l'Acte Uniforme portant procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution pour une meilleure compréhension des points suivants :

- Les moyens pratiques de recouvrement simplifié (procédures d'injonction de payer, d'injonction de délivrer et d'injonction de restituer) ;
- Les moyens pratiques de recouvrement forcé portant sur les biens meubles et les immeubles ;
- Les moyens pratiques de recouvrement de créances dites douteuses ou irrécouvrables, cas des saisies (la saisie conservatoire, la saisie-attribution, la saisie-immobilière, etc.)

Les participants échangeront leurs expériences sur les problématiques communes rencontrées, à la lumière de la jurisprudence et des cas concrets, les orateurs interviendront pour éclairer les échanges en vue de mettre en perspective des pistes de solutions pertinentes et utiles à tous.

3. Enjeux

Le principal risque que court tout créancier est celui des impayés. Face à ce risque, le législateur OHADA, pour encourager les investissements, apporte des solutions juridiques permettant de recouvrer les créances dites douteuses ou irrécouvrables et de prévenir leur développement.

Parmi toutes ces solutions lesquelles correspondent aux besoins de votre entreprise ? Les participants à l'atelier travailleront en vue de répondre à ces questions de façon concrète, pragmatique et opérationnelle.

4. Orateurs et Public concerné :

Tous les cadres et agents qui interviennent dans le processus de recouvrement de créances au sein des banques, établissements de crédits et Institutions de Microfinance sont concernés.

Les orateurs retenus sont :

1. Madame KITETE LOSAMBA.

Présidente du Tribunal de Commerce de BOMA, Consultante à la Commission Nationale OHADA et Formateur en Droit OHADA, Présidente du Comité Exécutif de l'Union des Magistrats de la RD Congo « UMAC », Formateur des formateurs à L'Ecole Régionale de la Magistrature « ERSUMA ». Elle dispose en tant que Juge d'une connaissance pratique et concrète des atouts, techniques et stratégies utiles à une meilleure compréhension du contentieux de recouvrement et des voies d'exécution en droit OHADA ;

2. Jean-Espoir BAKATUINAMINA

Formateur habilité au Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB), il est Juriste spécialiste en droit des affaires, chercheur à l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature « ERSUMA OHADA », Spécialiste en Management et en Compliance (Conformité) Certifié par « The American Academy of Financial Management » dont il est membre. Il exerce les fonctions de Secrétaire Général, Responsable Juridique, Compliance, Risque Environnemental et Social de la BANK OF AFRICA – RDC SA (Filiale de BANK OF AFRICA GROUP, un groupe bancaire panafricain présent dans plusieurs pays de l'espace OHADA et dans d'autres pays du monde) où il est également Formateur dans les matières juridico-bancaires, de Compliance, d'éthiques et autres.

5. Frais de participation et modalités d'inscription

Les frais de participation sont fixés à cinq cent dollars (500 USD) par participant comprenant :

- La remise des supports didactiques ;
- La remise des attestations de participation ;
- La pause-café ainsi qu'un déjeuner ;
- Le suivi personnalisé des participants par le CFP Elikia durant 3 jours.

Pour vous inscrire, nous vous invitons à compléter le bulletin d'inscription ci-joint et à le retourner par courriel ou courrier aux adresses suivantes :

Courriel : inscription@cfpelikia.com / Courrier : 01 avenue des Bâtonniers, Commune de la Gombe Ville de Kinshasa (RD Congo).

Le paiement des frais se fait sur le compte BIAC numéro 011-07183101-64 du CFP ELIKIA.

Pour plus d'infos : www.cfpelikia.com ou Tél : +243 813527373